

Attribution de temps

ministre des Finances (M. Lalonde) et à son prédécesseur. Ils ont ouvert une fenêtre sur le monde extérieur.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir critiquer la décision du gouvernement de couper court au débat sur ce bill. Le député qui m'a précédé s'est vanté de ce que l'étude du bill avait été retardée pendant des mois. Il y a déjà 13 mois que le budget de 1981 a été présenté; pendant tout ce temps-là, le gouvernement a discuté avec des gens qu'il souhaitait consulter et a étouffé toute discussion publique de la question. Lorsqu'il a finalement présenté le bill, il s'est assuré que l'on y consacre une journée par-ci par-là, souvent à bref délai. Il a tout fait pour que l'opposition ne puisse traiter intelligemment du bill. Le gouvernement s'est même servi de la motion d'attribution de temps pour lui rendre la vie dure.

J'ai parlé à plusieurs reprises d'un des articles les plus inéquitable du bill. En vertu de l'article 64, les immigrants qui envoient de l'argent à des parents à l'étranger, sauf un conjoint, un enfant et un petit-enfant, n'ont plus droit à l'exemption. Je souhaite que les députés votent contre cet article. La majorité des immigrants gagnent de petits salaires. Même si le gouvernement prétend que certains immigrants réclamaient des exemptions auxquelles ils n'avaient pas droit, le montant global qu'ils auraient pu s'approprier illégalement aurait été bien inférieur à celui que s'approprient des grosses sociétés comme Shell au moyen des échappatoires offertes par le gouvernement. Le gouvernement est injuste de s'attaquer ainsi aux immigrants, tandis qu'il laisse les 4,000 personnes qui gagnent plus de \$100,000 et ne paient pas d'impôts du tout s'en tirer impunément. Le gouvernement ne s'en prend pas à Shell, qui parfois ne paye aucun impôt sur 250 millions de dollars. Les immigrants ne sont pas de ceux à qui on s'est adressé lors du processus de consultation dont se vante le secrétaire parlementaire. Ils en ont été exclus pour la simple raison qu'on ne les a pas mis au courant de ces consultations.

• (1650)

Un autre fait intéressant, qui n'a pas encore été soulevé, met en lumière l'injustice du régime fiscal actuel. C'est un aspect qui n'a pas été envisagé pendant toutes les consultations et toutes les discussions privées que ce gouvernement a eu avec les puissantes sociétés et leurs promoteurs. Les représentants du gouvernement n'ont parlé ni avec les travailleurs ni avec les représentants de l'industrie du vêtement, secteur très important à Spadina. Elle y emploie environ 10,000 personnes. Cette industrie a été forcée de subventionner des secteurs comme le pétrole, la banque et les mines. De 1976 à 1979, le taux d'imposition de l'industrie du vêtement et du textile était d'environ 87 p. 100 plus élevé que le taux moyen d'imposition dans les secteurs pétrolier, minier et bancaire. En fait, si ces trois derniers secteurs avaient été imposés au même taux que l'industrie du textile, le gouvernement aurait 1.7 milliards de dollars de plus dans ses coffres et il n'aurait aucune raison de faire des coupures dans les domaines de la santé, de l'habitation et des logements sociaux. Mais ce gouvernement préfère donner des réductions d'impôt, non pas à une industrie où les salaires sont bas et où une modernisation s'impose d'urgence, mais à une industrie qui a plus d'argent qu'elle ne peut en utiliser et qui en exporte. Pour présenter le problème d'une autre façon, disons que les avantages que le gouvernement

consent à l'industrie représentent \$27 par employé et par an dans le secteur du vêtement, selon une étude du gouvernement de 1978, contre une moyenne de \$179 par an dans l'industrie dans son ensemble. Nous savons quelles sont les industries qui remontent cette moyenne. Une fois encore, ce sont les secteurs pétrolier, bancaire et minier. Non seulement le gouvernement ne les impose pas au même taux, mais il leur donne une aide plusieurs fois supérieure à celle qu'il accorde à l'industrie du vêtement.

Je voudrais signaler un certain nombre d'injustices qui se perpétuent depuis des années et dont on a déjà parlé, mais que le gouvernement n'a toujours pas jugé bon de corriger. Quelqu'un a dit que le taux d'imposition des sociétés dépassait généralement 46 p. 100. Or, en 1978, les sociétés n'ont en réalité payé que 30 p. 100 d'impôt. Il y a déjà une supercherie à ce stade étant donné que le contribuable moyen ne peut réduire le montant de son revenu imposable de deux tiers comme les sociétés le font en général. Ici encore, les petites entreprises dans les secteurs les plus en difficulté ont droit à moins de déductions que les grosses entreprises.

Prenons quelques exemples de taux d'imposition. Selon une étude réalisée par le gouvernement, la société Cadillac-Fairview réalise chaque mois un excédent de \$100 sur chacun des 15,000 appartements qu'elle possède à Toronto. Je dis bien: \$100 par mois pour chacun des 15,000 appartements. Et savez-vous quel est le taux d'imposition de Cadillac-Fairview? Six p. 100. De son côté, Steel Company of Canada paie 7 p. 100. C'est énorme! Union Gas de son côté paie un peu moins de 6 p. 100. Quant à la Toronto Dominion Bank, c'est effrayant: une année, elle a payé 18 p. 100 d'impôt. Voyons maintenant quelle est la situation pour le Canadien moyen et les immigrants. Les immigrants essaient d'envoyer de l'argent aux membres de leur famille qui vivent à l'étranger. Ils s'y sentent obligés. Ils ont ce sens de la famille auquel nous accordons une grande valeur et que nous prétendons respecter. Or ces travailleurs qui essaient d'envoyer de l'argent aux membres de leur famille à l'étranger sont généralement imposés bien plus que les sociétés. En adoptant le projet de loi, et notamment l'article 64, nous allons pénaliser des gens qui ont le sens de la famille.

Nous continuons d'accorder des cadeaux énormes de plusieurs milliards de dollars aux gens les plus riches, qu'ils soient des particuliers ou des sociétés, alors que nous ne donnons aucune chance à des gens qui gagnent peut-être \$10,000, \$15,000 ou \$20,000 par an afin d'aider leurs familles. Nous faisons d'eux des victimes en réclamant des contribuables à faible revenu un taux d'imposition bien supérieur à celui des Canadiens au sommet de l'échelle.

Le projet de loi tout entier que le gouvernement a présenté est une honte. Lorsque nous en viendrons à l'étude de l'article 64, je demanderai aux députés d'avoir la décence de s'opposer à son adoption.

[Français]

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Monsieur le Président, je voudrais utiliser quelques minutes seulement pour dire à la Chambre pourquoi, à mon avis, le gouvernement est totalement justifié de mettre fin à ce débat. Je n'aborderai pas le fond de ce projet de loi. Au cours des derniers mois, les partis de l'opposition ont eu amplement l'occasion de faire valoir enfin les raisons pour lesquelles il leur semblait que le projet de